

SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

La Passerelle

Éditorial



[Johanne Pomerleau](#),
Présidente, FPPE-CSQ

Dans ce numéro

Éditorial	1
Plan de classification	2
Partenariat respectueux	2
Concours photo EVB-CSQ	3
Projet de Loi 105	3
Consultation nationale	3
Passe-Partout	3
Publicité FAE	4
Suggestion de lecture	5

Soyons fières et fiers de nos services

Du 21 au 25 novembre se déroule la semaine des professionnelles et professionnels. Cette semaine a été instaurée par la FPPE il y a de nombreuses années dans le but de souligner l'apport indispensable des professionnelles et professionnels du réseau de l'éducation. C'est avec beaucoup de plaisir et de conviction que je me suis mise au clavier pour écrire ce message : soyons fières et fiers de nos services!

Que ce soit au secteur administratif, pédagogique ou aux services aux élèves, toutes et tous avez un rôle essentiel et c'est avec beaucoup de cœur et de professionnalisme que vous le remplissez.

Nous vivons des temps difficiles depuis quelques années; compressions importantes dans le réseau qui se sont répercutées dans nos services, ministres et projets de loi qui se sont succédé semant inquiétudes et frustrations, absence de résultats des plaintes en équité de 2010, résultat décevant de la négociation intersectorielle pour plusieurs d'entre vous, et j'en passe.

Disons qu'il pourrait être facile de vous sentir démotivés et de faire simplement votre travail. Mais ce n'est pas ce que je vois quand j'ai la chance de rencontrer des professionnelles et professionnels! Je vois des femmes et des hommes engagés et animés par une volonté

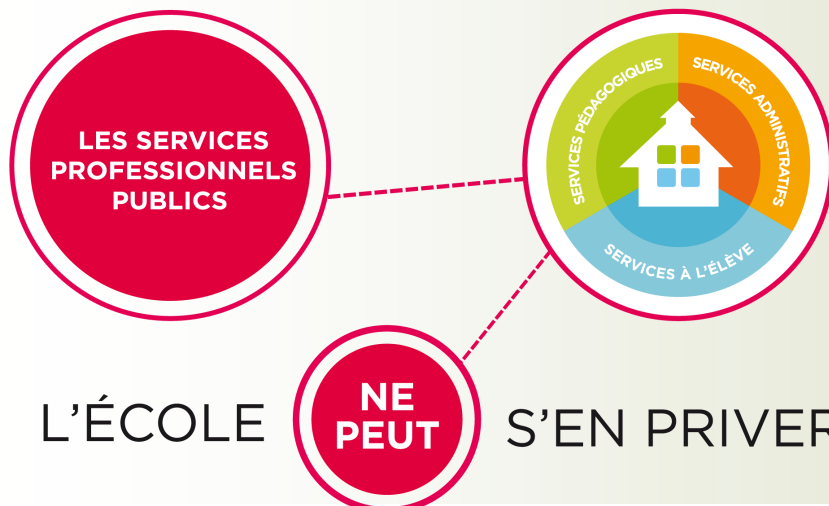
farouche de bien faire leur travail pour la bonne marche du réseau et la réussite des élèves, et ce, même quand les conditions sont difficiles et le temps insuffisant.

Je crois que le gouvernement n'a pas idée de la chance que nous avons au Québec d'avoir du personnel, professionnel dans tous les sens du mot, qui travaille sans relâche et avec conviction. Je le dis et le répète à chaque fois que j'ai l'occasion de rencontrer des élus, car j'y crois profondément.

Nous avons eu quelques bonnes nouvelles dans les dernières semaines et vous pourrez les lire dans les prochaines pages. Ceci m'amène à dire qu'il faut continuer de nous battre, ne pas lâcher, car **les services professionnels publics, l'école ne peut s'en priver!**

Sur ce thème convaincant et convaincu, je vous souhaite une excellente semaine des professionnelles et professionnels et continuez à marcher la tête haute, fières et fiers de votre apport à l'école québécoise!

Bonne semaine!



Nouveau plan de classification pour le personnel professionnel

En janvier 2013, la FPPE demandait une mise à jour du plan de classification du personnel professionnel. On souhaitait principalement que celui-ci tienne compte des activités réservées par la loi 21, mais nous avons également la volonté d'ajouter certains corps d'emplois (musicothérapeute, archiviste et comptable) et de modifier la description de conseillère et conseiller pédagogique et orthopédagogue.

La partie patronale a accepté notre demande et a créé un comité. Après quelques rencontres, en novembre 2015, la partie patronale nous a présenté le résultat considéré comme final de nos travaux. Elle avait accepté un certain nombre de nos recommandations, plus spécifiquement celles visant les activités réservées par la loi 21, mais ajoutait une nouvelle exigence, soit celle de nous engager à ne pas utiliser les changements au plan de classification comme arguments dans une éventuelle plainte en maintien 2015. Bien entendu, nous avons refusé cette condition et tous les travaux ont été suspendus.

Au moment de l'entente de principe, rien n'indiquait que le plan de classification serait mis à jour.

Devant ce cul-de-sac et dans le contexte du maintien de l'équité salariale 2015, nous avons pris la décision de déposer une plainte de négociation de mauvaise foi envers le Conseil du trésor.

Peu avant le Congrès de la Fédération, en mai 2016, la partie patronale nous apprenait que le plan de classification serait finalement réédité, tel que présenté en novembre 2015. C'était une bonne nouvelle et nous l'avons d'ailleurs annoncée.

Après le Congrès, nous avons pris le temps de relire la version que nous avons eue en novembre 2015, car nous nous rappelions avoir fait certains commentaires. Nous avons décidé de proposer une petite modification touchant la loi 21 dans le but de clarifier le texte présenté. Ce n'est qu'au début novembre 2016 que nous avons eu la réponse définitive à l'effet que le plan de classification sera réédité tel qu'il nous a été présenté en novembre 2015. Il faut se rappeler que le plan de classification est un document patronal et que, si elle se montre ouverte à nos suggestions, c'est elle qui tranche.

Le nouveau plan de classification est indiscutablement plus adéquat que le précédent pour tout ce qui touche les activités réservées par la loi 21, même s'il n'est pas parfait. Nous sommes également heureux d'un ajout dans les attributions caractéristiques au corps d'emplois de conseillère ou conseiller en rééducation :

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention, comme avoir recours aux arts, à la musique ou à d'autres moyens d'expression, ...

En effet, nous tentions depuis longtemps de faire ajouter le corps d'emplois de musicothérapeute à notre plan de classification. La partie patronale n'a pas obtenu les mandats nécessaires à l'ajout d'aucun corps d'emplois, mais elle nous a proposé ce compromis qui permettra dorénavant aux commissions scolaires d'embaucher des musicothérapeutes ou art-thérapeutes à titre de professionnel. Nous en informerons leur association.

Bien entendu, dans les prochaines années, nous reviendrons à la charge afin d'améliorer encore notre plan de classification. Par contre, nous sommes fiers, grâce à notre plainte de négociation de mauvaise foi, d'avoir obligé le Conseil du trésor à procéder à cette mise à jour en laissant tomber sa demande inacceptable.

Le nouveau plan de classification se trouve sur le site de la FPPE en suivant le lien :

⇒ [Commissions scolaires francophones](#)

⇒ [Commissions scolaires anglophones](#)

Pour des partenariats respectueux des services professionnels publics

Lorsque la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse a été rendue publique en avril 2016, nous apprenions que plus de 200 millions de dollars, sur 5 ans, seraient investis par le Secrétariat à la jeunesse pour la Stratégie d'action jeunesse. Ces investissements permettent notamment le financement d'organismes offrant des services et élaborant des projets qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Politique jeunesse. 75 M\$ sur 5 ans sont ainsi accordés au programme de subvention Créneau carrefour jeunesse pour la mise en place de services en matière d'autonomie sociale et de persévérance scolaire pour les jeunes en difficultés ainsi que pour les projets locaux d'entrepreneuriat, de bénévolat et de volontariat. Depuis 2015, le financement des **carrefours jeunesse-emploi (CJE)** étant davantage associé aux projets qu'à la mission, ils développent un nouveau volet d'activités, par le biais de projets visant la persévérance en milieu scolaire (25 projets pilotes, la plupart dans les commissions scolaires).

Une enquête préliminaire effectuée par les syndicats de la FPPE dans les commissions scolaires nous permet de croire que déjà les effets de ces changements se font sentir, les CJE se faisant de plus en plus insistants pour offrir des services scolaires.

Les syndicats de la FPPE réunis en Conseil fédéral ont adopté un plan d'action visant à clarifier le rôle des ressources du carrefour jeunesse-emploi dans le cadre de partenariats avec la commission scolaire et pour que soient respectés les champs de compétences exclusifs et les tâches prévues au plan de classification des professionnelles et professionnels des commissions scolaires.

Nous reconnaissons la pertinence de la collaboration et de la mise en place de certains partenariats avec différents acteurs de la société afin d'améliorer la réussite éducative et savons que les coupes successives de services rendent les équipes-écoles vulnérables. Par contre, de tels projets doivent s'effectuer dans une perspective de complémentarité et non de remplacement des services qui devraient être donnés par le personnel de la commission scolaire.

La démarche vise tant à protéger les services publics qu'à défendre les droits des professionnelles et professionnels des commissions scolaires.

Vous êtes témoins de situations de ce genre? N'hésitez pas à en informer votre syndicat.

Projet de loi n°105 : nos représentations ont porté fruit

Le projet de loi N°105 qui modifie la Loi sur l'instruction publique sera adopté incessamment. Le 21 septembre dernier, dans le cadre de la consultation particulière, Johanne Pomerleau a une fois de plus expliqué au ministre Sébastien Proulx l'importance de l'organisation centralisée des services professionnels au niveau de la commission scolaire. Cette position est également défendue dans le mémoire de la CSQ, auquel la FPPE a participé et par plusieurs syndicats dans les consultations régionales sur la réussite éducative.

Le ministre a finalement entendu notre préoccupation en modifiant certains aspects de son projet de loi *in extremis*, à l'étape de l'étude détaillée. Le projet de loi n°105 demeure peu intéressant parce qu'il n'apporte rien pour améliorer la réussite éducative et stimuler l'engagement du personnel de l'éducation. Il n'en demeure pas moins que les représentations de la FPPE ont contribué à faire réitérer dans la Loi sur l'instruction publique que l'organisation des services éducatifs relève de la mission de la commission scolaire et à assurer que l'introduction du principe de « subsidiarité » n'oblige pas les commissions scolaires à décentraliser les services professionnels. Il y a donc lieu de se féliciter.

[Pour consulter le mémoire de la CSQ](#)

Consultation nationale pour une Politique de la réussite éducative

La FPPE a pris part à la consultation ministérielle par le dépôt d'un mémoire. La FPPE réclame entre autres l'ajout de ressources professionnelles au secteur jeune, à la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes et rappelle qu'une organisation centralisée des services permet d'assurer la cohérence et la répartition équitable des ressources professionnelles. Ce mémoire est également l'occasion de mettre en lumière le travail de l'ensemble des membres de la Fédération.

[Pour consulter le mémoire de la FPPE](#)

Passe partout

Nous avons appris au retour des vacances que le ministère avait mis en branle le deuxième cycle de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle. Nous apprenions également qu'une évaluation serait également faite, suite à cette enquête, sur le programme Passe-Partout. Nous avons donc écrit à la sous-ministre, Mme Barcelo, pour demander d'être associée comme Fédération et demander surtout que nos membres, conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, soient consultés. C'est avec plaisir que j'ai lu la réponse que j'ai reçue le 2 novembre. Mme Barcelo me confirme que le ministère a prévu solliciter la collaboration des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire par l'entremise de groupes de discussion et d'un questionnaire électronique.

Merci de nous informer si vous êtes sollicités.

CONCOURS PHOTO EVB-CSQ 2017

Allumer l'espoir

En images, nos valeurs
de pacifisme, d'écologie,
de solidarité et de
démocratie allument
l'espoir d'un monde meilleur!



Plus de
1000 \$
en prix pour la finale nationale

EB Concours ouvert au
personnel, étudiantes
et étudiants des
établissements
participants

DATE LIMITE POUR DÉPOSER TES PHOTOS **7 avril 2017**



Tous les détails sur ifocus22.com

Joignez vos bras aux nôtres et affichez votre soutien pour l'école publique!

La campagne «L'école à bout de bras» du réseau scolaire de la CSQ se poursuit avec une application web permettant à chacun de participer via les médias sociaux:

1. Rendez-vous à l'adresse <http://jesoutiens.ecoleaboutdebras.org>.
2. Choisissez le message qui vous correspond (selon que vous êtes du personnel d'un établissement scolaire ou non).
3. Publiez votre photo, accompagnée de votre message de soutien sur votre compte Facebook et utilisez-la comme photo de profil.
4. Partagez le lien.



La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation du 21 au 25 novembre 2016

Publicité FAE

Plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de voir la dernière publicité de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Celle-ci, visant à valoriser l'expertise des enseignantes et enseignants, en a fait réagir plus d'un par son contenu qui semble mettre dans le même bain tout le personnel qui gravite autour d'eux pour les accompagner et les soutenir, et les gérants d'estrade qui, sous prétexte qu'ils ont déjà fréquenté l'école, pensent pouvoir leur dire comment faire leur travail.

La FPPE a réagi et une [lettre](#) a été envoyée au président de cette organisation syndicale pour dénoncer le contenu de la publicité.

Nous avons reçu une réponse officielle nous indiquant que la publicité dénonce et je cite : «toutes celles et tous ceux qui se permettent de dire aux enseignantes et enseignants comment ils doivent faire leur travail». Pour eux, un tel comportement témoigne d'un mépris à l'endroit des enseignantes et enseignants. Ils indiquent qu'ils sont heureux d'apprendre que le personnel représenté par la FPPE ne se permet pas d'agir de cette façon en ajoutant n'en avoir jamais douté.

Il est clair pour la FPPE, que les conseillères et conseillers pédagogiques, ni aucun autre corps d'emplois, n'agissent de cette façon et que leur rôle est d'accompagner et soutenir les enseignantes et enseignants. Par ailleurs, nous savons également que plusieurs enseignantes et enseignants sollicitent cette aide devant l'ampleur des défis auxquels ils font face.

Il était essentiel pour la Fédération de faire savoir à la FAE que nous n'apprécions aucunement leur façon de faire, et cela a été fait avec célérité. Maintenant que nous avons obtenu une réponse, même si nous souhaitons davantage d'actions, nous allons chercher à établir un dialogue avec la FAE. Nous avons du personnel professionnel qui travaille tous les jours avec des enseignantes et enseignants représentés par cette organisation et il nous semble très peu productif de partir en guerre et risquer d'envenimer le climat de travail de nos membres. Nous allons donc écrire à nouveau à la FAE dans un objectif de valoriser le travail de nos professionnelles et professionnels, plus spécifiquement celui des conseillères et conseillers pédagogiques qui se sont particulièrement sentis visés par la publicité. Nous allons leur exposer les grandes lignes de notre [rapport](#) sur la conseillanc pédagogique et demander à nouveau une rencontre pour tenter de convenir ensemble d'une façon d'améliorer la collaboration entre les deux groupes, comme nous le faisons déjà avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).



Yvon Charbonneau
Cartes sur table

Syndicalisme, politique, diplomatie



Suggestion de lecture

Engagé dans l'éducation, le syndicalisme et la politique, l'auteur a senti le besoin de «déchiffrer» le sens de son parcours. Il a voulu mettre les cartes sur table. Adeptes de la ligne droite, il a même osé en emprunter plus d'une, ce dont il s'explique sans détour.

Issu d'un milieu ouvrier et formé aux humanités classiques, il s'est engagé avec enthousiasme dans la Révolution tranquille et dans la réforme

gouvernements libéraux et péquistes, tout en contribuant à l'unité et au renforcement du mouvement syndical québécois. Adeptes d'un syndicalisme de transformation sociale et indépendant de toute formation politique, l'auteur fait le point avec franchise sur les dessous des quatre rondes de négociation auxquelles il a participé. Sentant qu'il a donné le mieux de son potentiel à son organisation, il fait le choix de parcourir de nouveaux horizons : environnement, consultation, administration publique. Fort de ces nouvelles connaissances et expériences, il répond à l'invitation du Parti libéral du Québec et affiche une option fédéraliste lors du référendum de 1995. Le fédéralisme lui paraît, en principe, offrir une perspective plus favorable au plein essor des forces vives du Québec, à condition qu'il fasse preuve de souplesse et de renouveau. C'est dans le but de contribuer à cette évolution qu'il décide de passer au fédéral, où il a l'occasion d'approfondir sa connaissance de l'environnement, de la santé, de l'immigration et des relations internationales.

Puisant dans une abondante documentation, Yvon Charbonneau reconstitue, à travers son cheminement, de larges pans, souvent inédits, de notre histoire.

scolaire des années soixante, déterminé à faire entendre la voix du personnel de l'enseignement, de concert avec les salariées du secteur public. La CEQ qu'il a présidée à deux reprises a subi les foudres de

Parution : 14 septembre 2016.
Prix : 39,95 \$
ISBN : 978-2-924327-52-4



CONDUISEZ PRUDEMMENT ET ÉCONOMISEZ AVEC LE PROGRAMME AJUSTO DE LA PERSONNELLE

La Personnelle s'engage à rendre les routes plus sûres en offrant **Ajusto**^{MD}. Ce programme d'assurance basé sur l'usage vous permet de suivre en tout temps vos habitudes de conduite sur votre téléphone intelligent et de les améliorer.

ÉTAPE 1 **Téléchargez l'application**



ÉTAPE 2 **Conduisez prudemment**



ÉTAPE 3 **Économisez jusqu'à 25%**



Adhérez au programme Ajusto dès aujourd'hui ! Demandez une soumission.

lapersonnelle.com/ajusto
1 888 476-8737



Assureur choisi par la CSQ



Certaines conditions, exclusions et limitations s'appliquent. Ajusto est assuré auprès de La Personnelle qui désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances en Ontario. ^{MD} Ajusto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc. Utilisé avec permission par La Personnelle, assurances générales inc. et La Personnelle, compagnie d'assurances. Le matériel appliqué peut être soumis à certaines conditions de garantie supplémentaires. Néanmoins, il sera automatiquement appliqué à la prime lors d'un renouvellement. Apple, le logo Apple, iPhone et Apple Watch sont des marques déposées par Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres régions. AppStore est une marque d'Apple Inc. Google Play est une marque de commerce de Google Inc.